

g

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 23 mars 2017**

**MANEGE DE BRACK
DOLE**

18h30

ORDRE DU JOUR

Point d'information et communication du Président

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 09 février 2017
Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire

NOTICE N°01 : Rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	6 -
NOTICE N°02 : Acquisition et aménagement de la péniche « la Palombe » - plan de financement.....	7 -
NOTICE N°03 : Mission Locale – modification du nombre de sièges de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.....	10 -
NOTICE N°04 : Budget Primitif 2017	11 -
NOTICE N°05 : Subventions aux associations et aux collectivités pour l'année 2017	12 -
NOTICE N°06 : Contributions aux organismes partenaires pour l'année 2017.....	14 -
NOTICE N°07 : Fixation des taux de fiscalité locale pour 2017.....	16 -
NOTICE N°08 : Demande de garantie d'emprunt par l'Office Public de l'Habitat du Jura pour une opération de construction de 6 logements PSLA à Dole.....	17 -
NOTICE N°09 : Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2017.....	18 -
NOTICE N°10 : Protocole relatif à l'organisation du temps de travail de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole	19 -
NOTICE N°11 : Cession de terrain à la société Pro Finances SAS.....	22 -
NOTICE N°12 : Acquisition de terrain à la S.C.I. N.E.J	23 -
NOTICE N°13 : Mise à disposition d'un terrain situé en Zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon pour la réalisation d'une voirie d'accès à la future base logistique ITM	24 -
NOTICE N°14 : Zone d'activités économiques de Rochefort-sur-Nenon : potentiel archéologique et diagnostics préalables à toute opération d'aménagement – conventions INRAP	25 -
NOTICE N°15 : Installation d'une station de distribution d'hydrogène.....	26 -
NOTICE N°16 : Autorisation de la vente d'un terrain situé dans la zone d'activités Fermouche à Tavaux	27 -

NOTICE N°17 : Plan de contrôle des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat	- 28 -
NOTICE N°18 : Programme d'actions territorial 2017 pour les aides à la pierre	- 33 -
NOTICE N°19 : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Rochefort-sur-Nenon	- 34 -
NOTICE N°20 : Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'ATMO Bourgogne Franche-Comté	- 35 -
NOTICE N°21 : Reconduction d'un Fonds de concours Trame Verte et Bleue.....	- 36 -
NOTICE N°22 : Fonds de concours relatif au schéma des modes doux – commune de Brevans	- 38 -
NOTICE N°23 : Signalétique Eurovéloroute 6 – Convention avec le Conseil Départemental du Jura	- 39 -
NOTICE N°24 : Réhabilitation du périscolaire à l'école Wilson	- 40 -
NOTICE N°25 : Aménagement du site DOLEXPO – travaux complémentaires	- 41 -
NOTICE N°26 : Bilan du Contrat de Ville 2016.....	- 43 -
NOTICE N°27 : Programmation du Contrat de Ville 2017	- 48 -

Décisions prises par Monsieur le Président Jean-Pascal FICHERE

Dans le cadre de ses pouvoirs propres et en vertu de la délibération du 6 mai 2014 (n°65/14) portant délégation d'attributions au Président

Décision	Service	Nom de l'entreprise	Marché	Montant TTC	
				Recettes	Dépenses
1517	Finances		Décision relative à des dépenses imprévues : abondement de 15 000€ du chapitre 012		
1617	Médiathèque	Société AFI	Contrat relatif à l'hébergement et la maintenance 2017 des logiciels AFI NANOOK et portail BOHEK		9 729,80 €
1717	Commande Publique	CERIGNAT Etienne EURL	Marché relatif à l'entretien des espaces verts des ZAE et de l'ancien CE SOLVAY		Mini 18 000€ Maxi 54 000€
1817	Vie Associative	Compagnie ALTER EGO	Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de Tavaux (avenue Victor Hugo) le 11 février 2017	300,00	
1917	Service Urbanisme		Décision relative à une Délégation de droit de préemption accordée au maire de Villette les Dole pour l'acquisition d'une propriété à Villette les Dole		
2017	Médiathèque	Société France Publications	Décision relative à l'abonnement annuel à différents périodiques		20 000,00 €
2117	Finances	Crédit Mutuel	Réalisation d'un contrat de prêt pour assurer le financement du programme d'investissement 2017		3 000 000,00
2217	SPORTS	511ème Régiment du Train d'Auxonne	Convention d'utilisation de la piscine de Dole (1h le mardi, jeudi et vendredi matin)	2,50€/adulte	
2317	Commande Publique	BONGLET SA	Avenant n°3 au marché relatif à la Réhabilitation d'une friche industrielle en halles d'exposition - lot 6 plâtrerie peinture plafonds		16 731,32
2417	POLE Actions Educatives		Décision relative à une modification des tarifs 2017 des activités extra scolaires		
2517	Développement économique (CAN)	SARL QUALIMS	Avenant à la convention de mise à disposition de bureaux au CAN : prolongation jusqu'au 31 juillet 2017	787,97 € /mois	
2617	POLE Actions Educatives	Transports KEOLIS	Décision relative au transport du 1er trimestre 2017 pour les centres de loisirs		15 857,00
2717	Commande Publique	ARTELIA Ville et transport SAS	Avenant 1 à la maîtrise d'œuvre de la restauration de la berge en rive gauche de la Loue à Parcey		7 410,00
2817	Médiathèque	POUYET Marc	Convention relative à la location de deux expositions à la Médiathèque		1 000,00
2917	Commande Publique	ISC SAMOP SA	Avenant n°1 à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Construction d'un centre aquatique et sportif		25 050,00
3017	Médiathèque	Association Objet Sensible	Contrat relatif à deux représentations d'un spectacle de marionnettes à la Médiathèque de l'Hôtel Dieu le 28/06/2017		1 356,00
3117	POLE Actions Educatives	Société Delagrave	Achat mobilier pour l'aménagement de l'accueil de loisirs de Sampans		6 230,24 €
3217	Commande Publique	ISC SAMOP SA	Marché relatif à une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du parking Place Précipiano		77 340,00 €
3317	Médiathèque	POUYET Marc	Convention relative à la mise à disposition d'une résidence et la mise en place de diverses animations		7 000,00 €
3417	Commande Publique	Futuraplay	Marché relatif à la fourniture et pose d'une couverture thermique du grand bassin de l'aquaparc		214 800,00 €

	Commande Publique		Marché relatif à l'aménagement de points d'eau potable et obturation de sortie en toiture à DOLEXPO :		
3517		SAS LORIN TP	- Lot n°1 : VRD		21 505,27 €
3617		SAS DAMIN	- Lot n°2 : Gros œuvre		9 240,00 €
3717		CEIBAC SAS	- Lot n°3 : Etanchéité		95 279,78 €
3817		FRANC COMTOISE DE CONFORT	- Lot n°4 : Sanitaires		35 281,96 €
3917		E.J.E.	- Lot n°5 : Electricité		15 327,24 €
4017		SARL HERNANDEZ	- Lot n°6 : Métallerie		2 766,00 €
			Total		179 400,25 €
4117	Services Techniques	SOCODER	Maitrise d'œuvre pour DOLEXPO eau et étanchéité		28 590 €

Communication des Décisions prises par le Bureau communautaire

En vertu de la délibération du 06 mai 2014 (n°GD66/14) portant délégation d'attributions au Bureau communautaire

N° de décision	Objet de la décision	Décision	Date
DB02/17	Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et la CAGD pour les enfants domiciliés sur le territoire de la CAGD et fréquentant les accueils périscolaires de Dammartin Marpain et Montmirrey la Ville	Avis favorable	23 février 2017

NOTICE N°01 : Rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

POLE : Direction Générale des Services

RAPPORTEUR : Jean-Pascal FICHERE

En vertu de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doivent adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par chaque maire en Conseil Municipal ; lors de cette séance, les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

En application de ces dispositions législatives, le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été élaboré pour l'année 2016 et sera transmis à l'ensemble des maires de l'Agglomération.

Ce rapport dresse un bilan des actions menées au quotidien par l'ensemble des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et est l'occasion de rappeler les principaux objectifs fixés pour le territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** du rapport annuel d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tel qu'annexé.

ANNEXE – Rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – année 2016

NOTICE N°02 : Acquisition et aménagement de la péniche « la Palombe » - plan de financement

POLE : Pilotage & Coordination

RAPPORTEUR : Franck DAVID

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite acquérir une péniche « Freycinet » pour en faire un lieu d'accueil et d'information original sur l'eau, le long du canal du Rhône au Rhin.

Idéalement positionné, au pied du centre historique, à proximité de la véloroute et en face de la capitainerie, le bateau motorisé, aura également une vocation d'outil de promotion à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, notamment en hors saison touristique.

Des opérations promotionnelles pourront s'envisager avec des partenaires régionaux ou départementaux, les filières viticoles ou agro-alimentaires ou des chambres consulaires ou partenaires privés.

La péniche, dans son aménagement intérieur, devra proposer une mixité avec une fonction d'accueil-information-billetterie des clientèles en séjour permettant une adaptabilité et une modularité forte afin de passer rapidement à une fonction promotionnelle (mobile).

L'ensemble des aménagements extérieurs seront également escamotables afin de permettre la navigation.

La Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage du projet, est amenée à se prononcer sur le financement prévisionnel de ce projet touristique innovant, qui positionnera encore plus fortement Dole, ville d'eau, et sera de nature à encourager le développement du tourisme fluvial sur le territoire.

Le bateau constituera une véritable vitrine et profitera à l'attractivité touristique du territoire mais plus largement du Jura et de la Bourgogne Franche-Comté dans son ensemble.

Nonobstant le statut "mobile" de l'établissement, le projet tiendra compte des diverses prescriptions en matière d'urbanisme, notamment le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre-ville ainsi que le Plan de Prévention du Risque d'Inondation du Doubs. Au vu de ces exigences spatiales, notamment la qualité paysagère du site, la structure flottante devra évoquer l'environnement fluvial sans toutefois chercher à se démarquer du contexte architectural. L'établissement flottant ne devra pas gêner le travail sur le canal. Ainsi, le projet respectera un gabarit hors-tout d'une péniche de type « Freycinet » (longueur : 38,5m, largeur : 5,05m) pour lui permettre des déplacements ponctuels en utilisant les écluses d'un canal.

La structure flottante est destinée à accueillir toute personne désireuse de trouver des renseignements touristiques concernant le territoire du Pays de Dole. Elle comportera ainsi :

- Une zone d'accueil – billetterie – exposition,
- Un espace de travail permettant une modularité et conversion en salles de réunion,
- Des espaces techniques.

Compte tenu de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entend programmer une opération visant l'aménagement de la péniche et sa mise en conformité au regard des différentes réglementations et normes applicables (ERP, électricité, incendie, accessibilité...).

Ce programme sera établi par un groupement de maîtrise d'œuvre.

Ci-après la présentation détaillée du coût du projet, ainsi que le plan de financement prévisionnel :

Estimation prévisionnelle du projet d'acquisition et d'aménagement d'une péniche de type Freycinet

Description	Montant HT	Montant TTC
1. Frais liés à l'acquisition de la péniche		
Expertise		
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures de l'épaisseur de la coque - Contrôle du moteur - Vérification de la transmission - Examen et mesures du circuit électrique - Examen de l'appareil à gouverner - Vérification des dispositifs de sécurité - Vérification du circuit d'eau sous pression et des évacuations d'eau 	8900 €	10 680 €
Achat de la péniche	141 100 €	169 320 €
Mise en peinture de la coque	20 000 €	24 000 €
Sous-total 1	170 000 €	204 000 €
2. Travaux de restructuration et d'aménagements		
Maçonnerie (Fondations de la passerelle et des équoires)	13 000 €	15 600 €
Reprise de l'étanchéité	32 000 €	38 400 €
Métallerie	16 500 €	19 800 €
Menuiseries extérieures Alu	28 000 €	33 600 €
Menuiseries intérieures bois	20 000 €	24 000 €
Carrelage-Faïence	4 500 €	5 400 €
Plomberie sanitaire	21 000 €	25 200 €
Chauffage-Rafraîchissement- ventilation	45 000 €	54 000 €
Electricités-courants faibles	48 000 €	57 600 €
Mise en accessibilité (passerelle d'accès, monte personne...)	23 000 €	27 600 €
Mobilier	20 000 €	24 000 €
Traitement des eaux noires (mode navigation)	5 000 €	6 000 €
Sous-total 2	276 000 €	343 200 €
3. Frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes		
Honoraires de maîtrise d'œuvre	27 600 €	33 120 €
Bureau de Contrôle	4 500 €	5 400 €
Bureau de contrôle fluvial	7 500 €	9 000 €
Assurance d'achat	5 000 €	6 000 €
Aléas (5%)	13 300 €	15 960 €
Sous-total 3	57 900 €	69 480 €
Total	503 900 €	616 680 €

Plan de financement prévisionnel du projet :

Financeurs	Montant de participation (€HT)	Taux de participation
Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	100 000 €	19.85%
Conseil Départemental du Jura	100 000 €	19.85%
Etat (DETR, FNADT)	113 360 €	22.49%
AUTOFINANCEMENT CA du Grand Dole	190 540 €	37.81%
TOTAL	503 900 €	100%

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le projet d'acquisition et d'aménagement de la péniche « La Palombe »,
- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel et le plan de financement prévisionnel proposés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente du bateau à venir et à assurer son réaménagement sur la base des éléments présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers sur la base du plan de financement présenté ci-dessus, et notamment l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) 2017, et à signer les conventions liées ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

NOTICE N°03 : Mission Locale – modification du nombre de sièges de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole

POLE : Pilotage & Coordination

RAPPORTEUR : Jean-Pascal FICHERE

Suite à l’élargissement du périmètre de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, la Mission Locale – Espaces jeunes Dole Revermont doit modifier ses statuts et modifier notamment le nombre de membres de son Assemblée Générale et de son Conseil d’Administration.

L’Agence de développement et de promotion du Nord-Jura, structure support de la Mission Locale – Espace jeunes Dole Revermont, prévoit dans son collège « élus » 2 sièges à l’Assemblée Générale pour tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 2000 habitants et 1 siège par tranche complète de 3000 habitants au-delà de 2000 habitants.

De même, au sein du Conseil d’Administration, le collège « élus » compte 1 siège par EPCI et 1 siège par tranche complète de 4000 habitants pour tout EPCI de plus de 3500 habitants.

En application de ces règles, la Communauté d’Agglomération du Grand Dole passe de 18 à 19 sièges pour l’Assemblée Générale et de 13 à 14 sièges pour le Conseil d’Administration.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE DESIGNER** 1 représentant supplémentaire pour siéger à l’Assemblée Générale de la Mission Locale – Espaces jeunes Dole Revermont,
- **DE DESIGNER** 1 représentant supplémentaire pour siéger au Conseil d’Administration de la Mission Locale – Espaces jeunes Dole Revermont.

NOTICE N°04 : Budget Primitif 2017

POLE : Moyens et ressources / Direction des Finances

RAPPORTEUR : Jean-Pascal FICHERE

Vu les orientations budgétaires présentées au Conseil Communautaire du 9 février 2017,
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales du 07 mars 2017,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les budgets 2017 suivants :
 - * Budget principal
 - * Budget annexe des zones d'activités
- **DE TRANSMETTRE** une copie de la délibération aux services suivants :
 - Pôle Moyens et Ressources / Direction des Finances
 - Trésorerie Principale
 - Direction Pilotage et Coordination

NOTICE N°05 : Subventions aux associations et aux collectivités pour l'année 2017

POLE : Moyens et ressources / Direction des Finances

RAPPORTEUR : Félix MACARD

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la répartition des subventions pour l'année 2017.

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le détail joint en annexe (cf. Annexe - Tableau A),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir,
- **D'ATTRIBUER** les subventions aux collectivités selon le détail joint en annexe (cf. Annexe - Tableau B),
- **DE NOTER** le montant global des subventions à attribuer aux différents partenaires dans le cadre des programmes spécifiques (cf. Annexe - Tableau C), à savoir :
 - o Programme de Réussite Éducative : enveloppe globale de 14 000 €
 - o Contrat de Ville : enveloppe globale de 150 350 €
 - o Programme Emploi Insertion : enveloppe globale de 100 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions individuelles à intervenir avec chaque partenaire dans le cadre de ces programmes d'actions spécifiques,
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

ANNEXE – Tableaux subventions aux associations et collectivités

Subventions 2017 - Grand Dole

A : Subventions aux associations

Service	Tiers	Montant proposé (en €)	Observations
Ressources Humaines	COMITE DES OEUVRES SOCIALES	4 000	
Ressources Humaines	ALLOCATION VETERANCE POMPIERS	5 000	
Total Ressources Humaines		9 000	
Actions Educatives	INFO JEUNESSE JURA	5 000	
Actions Educatives	CER SNCF REGION DIJON	40 000	
Actions Educatives	LOISIRS POPULAIRES DOLOIS	65 000	
Total Actions Educatives		110 000	
Vie Associative	MFR AMANGE	500	Festival "Sur les pas du Loup Garou"
Vie Associative	PAGE 27	600	Festival des Caves
Vie Associative	LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE DE DOLE	1 000	
Vie Associative	ASSOCIATION PATRIMOINE RURAL JURASSIEN	1 800	Ruralissimo
Vie Associative	LES COPAINS DE LA TRAVERSEE	1 800	Traversée du Grand Dole - Edition 2017
Vie Associative	VELO CLUB DOLOIS	2 700	La Louis Pasteur - Edition 2017
Vie Associative	ACDTR	3 600	Les 30 clochers
Vie Associative	PLAINE DE ROCK	5 000	Rockalissimo
Vie Associative	ASSOCIATION GOURMANDE DU CHAT PERCHE	20 000	Weekend gourmand du Chat Perché
Total Vie Associative		37 000	
Transports	TRANSPORT 2000	300	
Total Transports		300	
Environnement	ASTUS'CIBLE	500	
Environnement	FREDON	2 000	Partenariats associatifs
Environnement	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	2 905	Partenariats associatifs
Environnement	DOLE ENVIRONNEMENT	3 000	Partenariats associatifs
Environnement	JURA NATURE ENVIRONNEMENT	6 000	Partenariats associatifs
Environnement	LIGUE DE PROTECTION OISEAUX (25)	9 500	Partenariats associatifs
Environnement	CONSERVATOIRE BOTANIQUE	16 265	Partenariats associatifs
Environnement	ATMO	9 000	Partenariats associatifs
Total Environnement		49 170	
Développement Economique	AFHYPAC	2 000	
Développement Economique	POLE VEHICULE DU FUTUR	6 000	
Développement Economique	INITIATIVE DOLE TERRITOIRES	23 000	
Développement Economique	OFFICE DE COMMERCE DU GRAND DOLE	40 000	
Développement Economique	APRISTHY	45 000	
Développement Economique	AGENCE DE DEVELOPPEMENT PROMOTION NORD JURA	85 000	Espace Jeunes
Total Développement Economique		201 000	
Habitat / Gens du Voyage	ADIL	1 000	
Habitat / Gens du Voyage	GADGE	2 000	
Total Habitat / Gens du Voyage		3 000	
Sport	ASSOCIATION GOLF PUBLIC DU VAL D'AMOUR	4 000	
Sport	DOLE ATHLETIQUE CLUB	5 000	Organisation du Marathon Pasteur
Sport	GRAND DOLE RUGBY	40 000	
Total Sport		49 000	
		458 470	

B : Subventions aux Collectivités

Service	Tiers	Montant proposé (en €)	Observations
Vie Associative	COMMUNE DU DESCHAUX	1 200	Festival du Polar
Vie Associative	COMMUNE DE DAMPARIS	8 000	Festival "Textes et Bulles"
Développement Economique	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA	150 000	Aéroport de Tavaux
		159 200	

C : Subventions d'accompagnement dans le cadre de programmes spécifiques

Service	Tiers	Montant proposé (en €)	Observations
Action Sociale / Santé	PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	14 000	Enveloppe globale de l'action
Action Sociale / Santé	CONTRAT DE VILLE	150 350	Enveloppe globale de l'action
Développement Economique	PROGRAMME EMPLOI INSERTION	100 000	Enveloppe globale de l'action
		264 350	

NOTICE N°06 : Contributions aux organismes partenaires pour l'année 2017

POLE : Moyens et ressources / Direction des Finances

RAPPORTEUR : Félix MACARD

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les contributions aux organismes partenaires pour l'année 2017.

Il est ainsi proposé :

- **D'APPROUVER** le montant des contributions aux organismes partenaires selon le détail joint en annexe,
- **DE PRECISER** que les montants de ces contributions sont donnés à titre indicatif et que les versements seront effectués à concurrence des montants réellement appelés au cours de l'exercice 2017 par les organismes concernés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

ANNEXE – Tableaux contributions aux organismes partenaires

Contributions 2017 - Grand Dole

Contributions aux autres organismes partenaires

Service	Tiers	Montant proposé (en €)	Observations
Finances	SDIS DU JURA	1 960 000	
Actions Educatives	SYNDICAT MIXTE DE LA GRANDE TABLEE	220 000	
Actions Educatives	SPL HELLO DOLE	15 000	Salon de la Petite Enfance
Événementiel	EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	15 000	
Événementiel	EPCC DE LA SALINE ROYALE ARC ET SENANS	5 000	Concert Jordi Savall
Environnement	SICTOM DE LA ZONE DE DOLE	4 050 000	
Environnement	SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE	40 000	
Environnement	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SABLONNE	5 000	
Environnement	EPTB SAONE ET DOUBS	6 000	
Tourisme	SPL HELLO DOLE	200 000	Tourisme
Tourisme	SPL HELLO DOLE	50 000	Gestion de Dolexpo
Sport	SOCIETE BLUE GREEN	110 000	DSP - Golf
		6 676 000	

NOTICE N°07 : Fixation des taux de fiscalité locale pour 2017**POLE** : Moyens et ressources / Direction des Finances**RAPPORTEUR** : Jean-Pascal FICHERE

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité locale sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux.

Le produit fiscal correspondant, ainsi que le montant définitif de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) seront ajustés si nécessaire après notification des chiffres officiels au moyen d'une décision modificative.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de voter pour 2017 les taux suivants :

Fiscalité Professionnelle

* Cotisation Foncière des Entreprises : 22.58%

Fiscalité Ménages

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2.15%

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4.12%

* Taxe d'habitation : 12.40%

Ordures Ménagères

* Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.41%

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- **D'ADOPTER** pour 2017 les taux de fiscalité locale selon le détail présenté ci-dessus.

NOTICE N°08 : Demande de garantie d'emprunt par l'Office Public de l'Habitat du Jura pour une opération de construction de 6 logements PSLA à Dole

POLE : Moyens et ressources / Direction des Finances

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAB

L'Office public de l'Habitat (OPH) du Jura sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de l'opération de construction de 6 logements PSLA à Dole / Les Sorbiers.

Par délibération du bureau en date du 02 mars 2017, l'OPH du Jura est autorisé à contracter un prêt.

Le bureau autorise le Directeur Général à signer le contrat Prêt PSLA avec le Crédit Coopératif (société coopérative anonyme de la Banque Populaire) d'un montant total de 808 193 €, qui se décompose en 3 phases :

Phase de mobilisation des fonds (12 mois)

Phase locative :

- option 1 : taux fixe
- option 2 : taux variable
- option 3 : taux révisable

Phase de non levée d'option :

- option 1 : taux fixe
- option 2 : taux variable

Le bureau délègue au Directeur Général le choix des options de financement dans la perspective de faire bénéficier à l'OPH du Jura des conditions de financement optimales à la signature du contrat.

Après avis du Crédit Coopératif, il s'avère que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut garantir le prêt à hauteur de 50 %, soit la somme de 404 096,50 €.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du bureau en date du 02 mars 2017 autorisant la signature du contrat de Prêt à venir entre l'OPH du Jura, ci-après l'emprunteur, et le Crédit Coopératif ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement du Prêt sous réserve de signature par les parties du contrat d'un montant total de 808 193 € souscrit par l'emprunteur auprès du Crédit Coopératif, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des propositions de financement validées par délibération du bureau en date du 02 mars 2017.

Les propositions de financement ainsi que la délibération du bureau sont jointes en annexes et font parties intégrantes de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

NOTICE N°09 : Création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2017

POLE : Moyens et Ressources / Direction des Ressources Humaines

RAPPORTEUR : Jean-Michel DAUBIGNEY

Conformément à la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3, la collectivité procède chaque année au recrutement d'agents non-titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Durant la période des congés d'été 2017, entre juin et septembre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole recrutera des agents occasionnels pour les services suivants : Lecture Publique, Enfance-Jeunesse, Parc Aquatique Isis (Dole), Piscine Léo Lagrange (Tavaux) et Moyens Généraux.

Ces emplois saisonniers seront confiés principalement à des étudiants et des lycéens. Les saisonniers affectés à la direction de l'Enfance-Jeunesse seront recrutés principalement sous contrat d'engagement éducatif.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la création d'emplois saisonniers pour les services de la Lecture Publique, de l'Enfance Jeunesse, du Parc Aquatique Isis, de la Piscine Léo Lagrange et des Moyens Généraux pour la période allant du mois de juin à septembre 2017.

Lecture publique : 2 emplois saisonniers à temps non complet (17h30/35h), représentant 6 semaines de travail, afin d'exercer les fonctions d'adjoint du patrimoine

Enfance-Jeunesse : 90 emplois saisonniers, représentant 270 semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation dans les accueils de loisirs sans hébergement

Parc Aquatique Isis et Piscine Léo Lagrange :

- 84 emplois saisonniers, représentant 252 semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint technique, d'adjoint administratif ou d'éducateur des activités physiques et sportives

Moyens Généraux : 2 emplois saisonniers, représentant 8 semaines de travail à temps complet, afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif au service accueil/courrier

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017 – chapitre 012.

NOTICE N°10 : Protocole relatif à l'organisation du temps de travail de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

POLE : Moyens et Ressources / Direction des Ressources Humaines

RAPPORTEUR : Jean-Michel DAUBIGNEY

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Considérant que, depuis le 1er janvier 2008, date de création de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (issue de la fusion des Communautés de Communes du Jura Dolois et du Jura entre Serre-et-Chaux), aucune délibération relative au temps de travail n'a été adoptée,

Considérant que le contexte budgétaire contraint ainsi que la baisse des effectifs ont amené la collectivité à proposer une révision de cet accord afin d'une part, de se mettre en conformité avec la réglementation en matière de durée annuelle du temps de travail et d'autre part, de dégager des marges de manœuvre pour mieux répondre aux besoins des administrés et de la collectivité,

Vu la validation par le Comité Technique du 22 décembre 2015 des principes régissant l'application du temps de travail annualisé pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Il est proposé d'approuver le protocole ci-joint et ainsi d'ajuster le temps de travail en référence au cadre légal.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le protocole relatif au temps de travail, joint en annexe,
- **DE DIRE** que la délibération n° GD13/12 du 23 février 2012 relative à la reprise de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans le cadre du transfert de compétence « Lecture Publique » est abrogée.

ANNEXE – Protocole relatif à l'organisation du temps de travail

PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Préambule

Le présent protocole fixe les règles communes à l'ensemble des agents et services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le domaine de l'organisation du temps de travail.

Ces règles sont fixées sans préjudice des évolutions législatives et réglementaires applicables à la Fonction Publique Territoriale.

1) Champ d'application

L'intégralité des dispositions du présent règlement est applicable de droit aux fonctionnaires et personnels de droit public et personnels de droit privé de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Compte-tenu de leurs fonctions particulières et/ou de leur degré de responsabilité hiérarchique, l'ensemble des agents appartenant à la catégorie A ne sont pas concernés par ces dispositions.

2) Dispositions générales relatives au temps de travail

2-1) Durée du travail effectif

Pour déterminer la durée légale du travail, la réglementation prend en compte la durée du travail effectif telle que définie par l'article 1er du décret n°2000-815 du 25 août 2000 : il s'agit du temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations personnelles.

La durée légale du travail est fixée à 35 heures par semaine.

Le Comité Technique ayant validé les principes régissant l'application du temps de travail, la durée annuelle du travail est calculée ainsi :

Nombre de jours dans une année	365 jours
Nombre de jours non travaillés	
- Repos hebdomadaire	104 jours
- Congés annuels	25 jours
- Jours fériés (forfait)	8 jours
- Total	137 jours
Reste	228 jours travaillés

228 jours x 7 heures = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures
+ journée de solidarité = 7 heures

Total annuel = 1 607 heures

2-2) Garanties relatives aux temps de travail et de repos

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives,
- Le repos hebdomadaire ne peut être inférieur à 35 heures consécutives,
- La durée quotidienne de travail ne peut excéder 10 heures,
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11 heures,
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures,
- Dans le cadre de la journée continue, aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures consécutives sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.

3) L'organisation du temps de travail

Les responsables de service ont, chacun en ce qui les concerne, à veiller à la bonne application des dispositions suivantes.

Ils ont la compétence hiérarchique pour prendre des dispositions relatives au bon fonctionnement du service public dont ils ont la charge mais doivent cependant respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'annualisation du temps de travail se matérialise par l'élaboration d'un planning annuel ; celui-ci devant être établi avant le 31 janvier de l'année entre l'agent et son chef de service.

Ce planning devra faire mention :

- des jours de congés annuels
- des congés particuliers (ancienneté, fractionnement...).

La quotité hebdomadaire devra être comprise entre 31 heures et 39 heures.

Compte-tenu des spécificités de fonctionnement de certains services, la durée hebdomadaire de travail effectif pourra être adaptée et modulée (jusqu'à 48 heures par semaine).

Les heures supplémentaires effectuées de manière exceptionnelle et exclusivement sur demande du chef de service doivent prioritairement être récupérées et donc être mentionnées sur le planning individuel ; celles faisant l'objet d'un paiement ne doivent pas figurer dans ce document.

Les jours d'absence pour congés et récupérations sont comptabilisés sur la base de 7 heures par jour, pour un agent travaillant à temps complet.

L'organisation de l'horaire variable est déterminée en tenant compte des missions spécifiques des services ainsi que des heures d'affluence des publics.

NOTICE N°11 : Cession de terrain à la société Pro Finances SAS

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Par l'intermédiaire d'une agence immobilière belfortaine, des représentants de l'enseigne commerciale PRO & Cie, spécialisée dans le multimédia et l'électroménager, ont contacté le service « Développement Economique » de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux. Occupant déjà des locaux à Tavaux, l'enseigne envisage un transfert sur la Commune de Saint-Aubin, en zone d'activité du Pré de Bresse.

Ce projet nécessite un terrain de 7100 m² sur lequel serait bâti un immeuble d'environ 1800 m² de plancher, avec possibilité d'extension dans le futur. Les espaces extérieurs accueilleraient des aires de manœuvre, de stationnement et des plantations.

Les disponibilités foncières permettant cette nouvelle implantation, il est possible d'engager la procédure de vente dans des conditions financières analogues aux précédentes mutations, c'est-à-dire au prix hors taxe de 10,00 €/m² augmenté de la T.V.A. sur la marge de 0,76 €/m² (la marge imposable est la différence entre le prix de vente et le prix payé par le cédant au titre de l'acquisition du terrain vendu soit 10,00 €/m² - 6,20 €/m² = 3,80 €/m²).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la vente à PRO FINANCES S.A.S. domiciliée à THIONVILLE (57100) 4 rue de l'Equerre, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait pour réaliser son opération, de la parcelle provisoirement cadastrée à Saint-Aubin section ZM n° 127p d'une contenance de 71a 00ca,
- **DE PRECISER** que cette vente sera consentie moyennant le prix de 71 000,00 € hors taxe, majoré de la T.V.A. sur la marge de 5 396,00 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - déposer une demande de permis de construire dans le respect des dispositions du Plan d'Occupation des Sols de Saint-Aubin au plus tard le 30 avril 2017,
 - signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 30 septembre 2017,Etant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - débuter les travaux de construction au plus tard trois mois après l'obtention du permis de construire, l'inobservation de cette clause pouvant conduire à la résiliation de la vente avec restitution du prix de vente minoré de 10% à titre de dommages et intérêt. Dans cette hypothèse, le vendeur fera connaître sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire,
 - terminer le chantier au plus tard dix mois après le début des travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

NOTICE N°12 : Acquisition de terrain à la S.C.I. N.E.J

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Par acte notarié en date du 23 avril 2010, la Ville de Dole a vendu à la S.C.I. « Nouvelles Energies Jurassiennes » une parcelle de 10a 00ca formant le lot n° 2 du lotissement à vocation artisanale « Vernier-Melloni », en zone d'activités des Grandes Epenottes.

Cette vente avait été consentie moyennant le prix de 13 000,00€ hors taxe, affecté d'une T.V.A. de 2 548,00 €, soit un montant total de 15 548,00 €. En outre, elle était assortie d'une condition particulière selon laquelle l'acquéreur s'engageait à implanter sur le terrain vendu une activité artisanale dans le délai de deux ans à compter de la date de décision de vendre du Conseil Municipal (soit le 25 juin 2007), faute de quoi la Ville de Dole était fondée à exiger la rétrocession du terrain.

Aujourd'hui, aucune construction n'a été édifée sur ce lot, situation justifiant l'engagement de la procédure de rétrocession.

Or, par délibération du 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a procédé à une modification de ses statuts consécutive à l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, selon laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités.

Selon l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est compétent en matière de zones d'activités économiques, les immeubles des communes membres, nécessaires à l'exercice de cette compétence, peuvent lui être transférés au plus tard un an après le transfert de ladite compétence. Dans ces conditions, il conviendrait que la rétrocession du lot cédé à la S.C.I. N.E.J. profite à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à la S.C.I. N.E.J., domiciliée à Dole 1B rue des annexes, de la parcelle cadastrée section AL n° 299 d'une contenance de 10a 00ca sise 12 rue Macedonio Melloni,
- **DE PRECISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 13 000 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir,

L'opération sera dispensée de droit au profit de la Direction Générale des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

NOTICE N°13 : Mise à disposition d'un terrain situé en Zone d'activités de Rochefort-sur-Nenon pour la réalisation d'une voirie d'accès à la future base logistique ITM

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Dominique MICHAUD

Dans le contexte du projet d'implantation par le Groupe ITM d'une base logistique sur la Commune de Rochefort-sur-Nenon, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité mettre en œuvre aux côtés du porteur de projet et de l'ensemble des acteurs territoriaux compétents les conditions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet économique, par une intervention concertée portant sur la maîtrise foncière du site, les conditions d'accessibilité, la conduite de certaines études préalables, etc.

C'est dans ce cadre qu'il s'agit de procéder à l'extension de la zone industrielle actuelle, par la création d'un barreau routier assurant la jonction entre la zone existante et la future emprise du projet.

Par délibération n°GD 94/16 du 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a procédé à une modification de ses statuts. Cette modification, consécutive à la mise en application de la loi NOTRe du 07 août 2015, porte notamment sur la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités.

Parmi celles-ci figure la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon, pour laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce ainsi compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'emprise prévisionnelle de cette voirie d'accès se situant sur une parcelle actuellement propriété de la Commune de Rochefort-sur-Nenon, cadastrée 462 ZL 30, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sollicite d'une part la mise à disposition gracieuse de cette parcelle, d'autre part l'autorisation d'intervenir sur le domaine public de la voie communale n° 26, dite « chemin des Ruppes » (celle-ci joignant au Nord-Est la parcelle 462 ZL 30 et au Sud-Ouest l'emprise de la future base logistique), et ce dans le but d'engager dès à présent les études préalables à l'engagement de la réalisation.

Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition établi entre les deux parties.

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE SOLLICITER** la Commune de Rochefort-sur-Nenon pour la mise à disposition gracieuse de la parcelle cadastrée 462 ZL 30 et d'une partie du chemin des Ruppes, dans le but d'engager les études préalables et la réalisation d'une voirie d'accès à la future base logistique ITM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette décision et notamment le procès-verbal de mise à disposition.

NOTICE N°14 : Zone d'activités économiques de Rochefort-sur-Nenon : potentiel archéologique et diagnostics préalables à toute opération d'aménagement – conventions INRAP

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Pour mémoire, il est rappelé que dans le contexte du projet d'implantation par le Groupe ITM d'une base logistique sur la Commune de Rochefort-sur-Nenon, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a souhaité mettre en œuvre aux côtés du porteur de projet et de l'ensemble des acteurs territoriaux compétents les conditions nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet économique par une intervention concertée portant sur la maîtrise foncière du site, les conditions d'accessibilité, la conduite de certaines études préalables, etc.

A la suite de la mise à disposition par la Commune de Rochefort-sur-Nenon du terrain nécessaire à la création d'une voirie d'accès et des réseaux classiques habituels pour une zone d'activités, il y a lieu, parallèlement à la dévolution d'une mission de maîtrise d'œuvre, d'engager une démarche spécifique relevant de l'archéologie préventive.

En effet, les travaux à engager impacteront le sous-sol de la parcelle cadastrée section 462-ZL n° 30 sise lieudit « Massotte Nord », d'une contenance totale de 11 820 m², et pour partie destinée à la desserte de l'unité foncière ITM ; lesdits travaux sont susceptibles d'affecter des éléments de patrimoine archéologique, étant notamment rappelé que la voie romaine antique Besançon / Chalon sur Saône est potentiellement localisable sur le site. En pareille situation, il est préférable d'anticiper la mise en évidence, la caractérisation, l'étendue et le degré de conservation des vestiges éventuellement présents pour déterminer les mesures à prendre. Cela se réalise par la mise en œuvre de diagnostics archéologiques préalables à des fouilles éventuelles.

Ainsi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à mener toute démarche en ce sens par la conclusion de conventions avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), seul opérateur habilité sur le territoire concerné, et ceci suite à des demandes anticipées qui seraient suivies de prescriptions éventuelles par Madame la Préfète de Bourgogne Franche-Comté.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** du potentiel archéologique des espaces sis aux lieuxdits « Massotte » à Rochefort-sur-Nenon,
- **D'APPROUVER** la conduite de diagnostics préalables à toute opération d'aménagement conduite par l'Agglomération dans le cadre de ses compétences, en sollicitant par anticipation des prescriptions de diagnostics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute convention aux fins de réalisation desdits diagnostics par l'INRAP ainsi que tout document se rattachant à la présente délibération.

NOTICE N°15 : Installation d'une station de distribution d'hydrogène**POLE** : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction du Développement Economique**RAPPORTEUR** : Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

L'installation et la mise en service d'une station de distribution d'hydrogène marque une étape importante de l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la filière hydrogène. Cette station s'inscrit également dans une visée plus large, développée dans le projet VHYCTOR.

Le projet VHYCTOR fait partie du projet régional ENERGHY, qui bénéficie depuis décembre 2016 du label national « territoire hydrogène ». Il a pour objectif la valorisation de l'hydrogène coproduit issu du site INOVYN de Tavaux et son acheminement dans des stations de distribution à usage de véhicules (voitures, bus...).

La spécificité technique du projet réside dans la possibilité de comprimer à la source l'hydrogène coproduit, de le transporter à une pression élevée (525 bars) et de le délivrer aux véhicules par le biais de stations simplifiées. Cela permet de réaliser une économie d'échelle notable et, *in fine*, de réduire le coût de l'hydrogène livré aux clients.

Le projet VHYCTOR est porté par un consortium composé d'entreprises allant de la production de la ressource à son utilisation (MAHYTEC, INOVYN, SCHRADER, LAFON, CODIFRANCE...), mais également des partenaires territoriaux de la filière (Communauté d'Agglomération du Grand Dole, APRISTHY, universités).

Le projet VHYCTOR fait actuellement l'objet de la constitution d'un dossier de réponse à l'appel à projet R&D du Fonds Unique Interministériel en vue d'une soumission prévue en avril 2017.

Le déploiement opérationnel du projet VHYCTOR est attendu pour l'année 2019. En parallèle à la mise en œuvre de cette démarche et à la finalisation de son plan de financement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entend dès à présent engager une phase de préfiguration du projet, destinée à favoriser le déploiement des usages à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ainsi renforcer le modèle économique de VHYCTOR.

C'est ainsi qu'est proposée, à échéance septembre 2017, l'installation d'une station de distribution d'hydrogène au sein du Pôle INNOVIA. Pour cette première réalisation, qui bénéficiera au projet VHYCTOR, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entend solliciter les partenaires financiers qui seront mobilisés par la suite, et en premier lieu le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	Financement CA Grand Dole	Financement APRISTHY	Financements Région/ADEME
Acquisition parcelle	65 000 €	65 000 €		
Études phase 1	10 000 €		10 000 €	
Études phase 2	20 000 €	10 000 €		10 000 €
Travaux	250 000 €	125 000 €		125 000 €
Location / maintenance station	40 000 €	20 000 €		20 000 €
Gestion de projet	15 000 €		15 000 €	
TOTAL	400 000 €	220 000 €	25 000 €	155 000 €

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'ENGAGER** les études et travaux nécessaires à l'installation et à la mise en service d'une station de distribution d'hydrogène au sein du Pôle Innovia,
- **DE SOLLICITER** les partenaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour participer au financement de cette réalisation selon la répartition proposée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

NOTICE N°16 : Autorisation de la vente d'un terrain situé dans la zone d'activités Fermouche à Tavaux

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction du Développement Economique

RAPPORTEUR : Jean-Michel DAUBIGNEY

La Commune de Tavaux souhaite procéder à la vente d'un terrain situé dans la zone d'activités Fermouche à Tavaux. Le terrain est constitué de quatre parcelles cadastrées section ZE n° 246, 242, 245 et 249 pour des surfaces respectives de 1 889 m², 1 m², 10 m² et 43 m². L'emprise totale, de 1 943 m², est proposée par la Commune au prix de 56 € HT/m², soit 108 808 € HT au total. L'acquéreur est l'exploitant du commerce Tim Moto Sport, représenté par la SCI TSVS, qui avait acquis en 2014 les parcelles limitrophes.

Par délibération n°GD 94/16 du 15 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a procédé à une modification de ses statuts. Cette modification, consécutive à la mise en application de la loi NOTRe du 07 août 2015, porte notamment sur la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en matière d'aménagement et de commercialisation des zones d'activités.

Parmi celles-ci figure la zone d'activités Fermouche à Tavaux, pour laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce donc compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour autant, n'ayant pas été procédé à ce jour au transfert patrimonial de la Commune de Tavaux à l'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'est pas en mesure à ce jour d'opérer directement la vente du terrain.

Elle propose donc d'autoriser la Commune de Tavaux à procéder à cette vente, aux conditions qu'elle a fixées.

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** la Commune de Tavaux à céder à la SCI TSVS des parcelles situées en zone d'activités Fermouche, cadastrées section ZE n°246, 242, 245 et 249 pour des surfaces respectives de 1 889 m², 1 m², 10 m² et 43 m², soit au total 1 943 m², pour un prix de 56 € HT/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document afférent, et notamment l'acte de vente tripartite entre l'acquéreur, la Commune de Tavaux et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N°17 : Plan de contrôle des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAB

En application de l'instruction sur les contrôles publiée par la Direction Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat (version révisée du 6 février 2017), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi un plan de contrôle interne relatif à la procédure d'instruction.

Ces dispositions permettent notamment d'aligner le travail d'instruction sur les pratiques introduites par le module « contrôle » du logiciel métier et introduisent des taux minimaux d'opérations de contrôle à réaliser au cours d'un même exercice.

Le plan de contrôle local se présente donc comme un dispositif complet et cohérent de vérification des demandes de subvention et de conventionnement concernant l'habitat privé, devant apporter une assurance raisonnable que, sur l'ensemble du territoire, la réglementation de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques (mauvaise utilisation des fonds et dégradation de l'image de l'Anah).

Le plan de contrôle ci-joint fait ainsi état du bilan des contrôles externes et internes effectués en 2016, mais également des règles appliquées pour les contrôles externes et internes menés en 2017.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le plan de contrôle des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat ci-joint, comprenant un bilan des contrôles 2016 ainsi qu'un plan de contrôle applicable pour l'année 2017.

ANNEXE – Plan de contrôle des aides de l'Anah (bilan 2016 et plan 2017)

Plan de contrôle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

- Bilan 2016 -

Contexte

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, délégataire de compétence de type 3, a mis en œuvre une cellule d'instruction composée d'une instructrice à temps plein et d'un chef de service Habitat pour le tiers de son temps sur la mission « Anah » - jouant le rôle de chef d'unité.

Quelques chiffres :

- 118 dossiers engagés,
- 128 demandes de paiements Anah traitées, dont 104 demandes de solde (86 dossiers « propriétaires occupants », 16 dossiers « bailleurs » et 2 dossiers « ingénierie »).

Plan de contrôle externe

Des contrôles sur place ont été réalisés avant paiement sur 14 dossiers :

- 10 dossiers de propriétaires occupants, soit 16,9 % des dossiers proposés au paiement (l'objectif était de 10%).
- 4 dossiers de propriétaires bailleurs, portant sur un total de 10 logements, soit 58,8 % des dossiers proposés au paiement (l'objectif était de 20 %).

Un renforcement du contrôle sur place a été mis en œuvre cette année, suite aux préconisations de l'audit Anah fin 2015.

Celui-ci est fait de façon aléatoire dans le choix des contrôles propriétaire occupants, selon la localisation ou la nature des travaux, et de manière plus systématique pour les projets locatifs.

Plan de contrôle interne

- *Le contrôle de premier niveau*

Les dossiers engagés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en tant que service instructeur représentent 118 dossiers.

Le travail d'instruction repose principalement sur une instructrice unique, accompagné lors des périodes d'activités soutenues (fin d'année notamment) par le chef d'unité.

Par ailleurs, 8 dossiers ont fait l'objet d'un contrôle de 1^{er} niveau formalisé, 7 portants sur des dossiers de propriétaires occupants (8,6 % des dossiers) et 1 sur un dossier de propriétaire bailleur (10,5%). Pour rappel, les objectifs de contrôle étaient fixés à 5 % pour les propriétaires occupants et 10 % pour les bailleurs.

A noter que la proximité de l'instructrice avec le chef d'unité (bureau partagé) permet une simplicité d'échanges qui ne s'en trouvent pas formalisés par davantage de contrôle de 1^{er} niveau. Toutefois une

grande majorité des dossiers font l'objet d'un regard de la part du chef d'unité, sans pour autant quantifier ce travail.

- *Le contrôle hiérarchique*

Un contrôle hiérarchique a été réalisé cette année, au lieu des 3 prévus.

Cela s'explique par le manque de temps dégagé par le chef de service, qui bien qu'informé régulièrement de l'évolution des dossiers, ne s'est pas astreint à formaliser davantage de contrôle.

Ce point sera amélioré en 2017 par la mise en place de 2 sessions de contrôle hiérarchique durant l'année.

Plan de contrôle 2017 de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dole pour le compte de
l'Anah

En application de l'instruction révisée sur les contrôles publiée par la Direction Générale de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) du 6 février 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de poursuivre la mise en œuvre d'un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi interne sur la procédure d'instruction.

Ce plan de contrôle local se présente comme un dispositif complet et cohérent de vérification des demandes de subvention et de conventionnement concernant l'habitat privé devant apporter une assurance raisonnable que, sur l'ensemble du territoire, la réglementation de l'Anah est bien appliquée et que des dispositions convenables sont prises pour lutter contre les risques (mauvaises utilisation des fonds, et dégradation de l'image de l'agence).

Les conventionnements sans travaux n'étant pas dévolus à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il n'est fixé aucun objectif pour ce type d'opération, tant pour les contrôles sur place que pour le contrôle de 1^{er} niveau.

Plan de contrôle externe :

Afin de dissuader les pétitionnaires de ne pas respecter leurs engagements ou la réglementation, un contrôle externe méthodique et régulier doit être mis en œuvre.

Les dossiers pour lesquels le contrôle mettrait en évidence le non respect des engagements seront examinés au cas par cas et évoqués en Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat afin d'évaluer les suites à donner, celles-ci pouvant conduire jusqu'au retrait-annulation de l'engagement avec, le cas échéant, remboursement des sommes perçues.

✓ Les contrôles sur place

Ces contrôles s'effectuent de manière régulière, avant paiement, par les représentants du délégataire. Ils sont renforcés pour les cas particuliers ou les dossiers identifiés comme sensibles signalés en CLAH. Un rapport de visite sera établi pour chaque contrôle effectué. Sont concernés :

- Autant que possible, les demandes d'avance pour vérifier le non commencement des travaux,
- Les dossiers identifiés comme « sensibles » par le service instructeur,
- Les dossiers définis comme sensibles (plus de 100 000 € HT de travaux subventionnables),
- A minima, 10 % des dossiers propriétaires occupants, et 20 % des dossiers propriétaires bailleurs proposés au paiement chaque année, choisis partie au hasard, partie sur proposition des instructeurs, par le chef de service parmi les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, et complétés autant que possible par des contrôles « à la volée ».

✓ Les contrôles après solde, ou validation de la convention

Ils visent à contrôler le respect par le propriétaire des engagements qu'il a souscrits et comprend en général plusieurs aspects : vérification de l'occupation des lieux, respects du conventionnement, etc.

En cas de non respect constaté ou pressenti, ou de carence avérée du bénéficiaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole informera le Pôle Contrôle des Engagements (PCE) de l'Anah, qui effectue par ailleurs des campagnes régulières de contrôle dans tous les territoires.

Politique de contrôle interne :

Afin de prévenir la lutte contre la fraude et les détournements, mais surtout de vérifier la régularité et la qualité de l'instruction des demandes de subvention, la collectivité met en place un double niveau de contrôle.

✓ Le contrôle de premier niveau

Il s'agit d'un contrôle sur pièces, portant sur les dossiers de demande de subvention pour l'amélioration de l'habitat privé et sur leur instruction.

Il est exercé par le chef de service Habitat du pôle Attractivité et Aménagement du territoire, et portera sur 5 % des dossiers propriétaires occupants, et 10 % des dossiers propriétaires bailleurs, intégrant l'examen systématique des dossiers.

✓ Le contrôle hiérarchique

Le responsable du pôle Attractivité et Aménagement du territoire a pour mission d'examiner un certain nombre de dossiers à n'importe quel stade de l'instruction. Le plan de contrôle prévoit, dans le cadre du contrôle hiérarchique, l'examen de 3 dossiers par an.

NOTICE N°18 : Programme d'actions territorial 2017 pour les aides à la pierre

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Jean-Claude LAB

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée avec l'Etat le 27 décembre 2012,

Vu la convention de gestion signée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) le 27 décembre 2012,

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole décide des attributions de subvention, par délégation de l'Anah, dans la limite des droits à engagements correspondants, et dans le cadre d'un programme d'actions territorial, après avis d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat,

Considérant que le programme d'actions 2016-2018 doit être mis à jour suite à la parution de la circulaire de programmation de l'Anah en date du 30 janvier 2017, laquelle précise ses orientations 2017 et institue de nouveaux régimes d'aides en faveur des copropriétés,

Compte tenu de la publication au journal officiel du 30 décembre 2016 du dispositif « Louer abordable » (Cosse dans l'ancien) institué par la loi de finances rectificative pour 2016, lequel a une incidence sur les plafonds de loyers conventionnés,

Il est nécessaire de procéder dans ces conditions à la mise à jour du programme d'actions territorial pour les aides à la pierre, au titre de l'année 2017, afin de préciser les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des dossiers, les modalités financières d'intervention (pour les crédits Anah uniquement), le dispositif relatif aux loyers conventionnés, les opérations en cours et à venir, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des dispositifs mis en œuvre.

Ce programme, conformément à l'article R321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, a préalablement été soumis à l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du 03 février 2017.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le programme d'actions territorial 2017 à venir pour les aides à la pierre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions territorial.

NOTICE N°19 : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Rochefort-sur-Nenon

POLE : Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

RAPPORTEUR : Gérard FERNOUX-COUTENET

La commune de Rochefort-Sur-Nenon a initié une procédure de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme par délibération du 18 mai 2015.

Suite au transfert de compétence au 1^{er} novembre 2015, et par délibération n°GD44/16a du 19 mai 2016, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir et de poursuivre la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rochefort-Sur-Nenon.

Pour rappel, la procédure allégée a pour objet de réduire une zone agricole en vue d'étendre la zone d'activité économique afin de permettre l'implantation d'une activité logistique, sans pour autant qu'il soit porté atteinte aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'axe 5 du PADD, intitulé « Assurer la proximité de l'emploi et permettre le développement des activités économiques », prévoyait déjà la nécessaire extension de la zone d'activité pour répondre aux besoins d'activités nécessitant une superficie importante, de type logistique.

Par ailleurs, la délibération initiale prévoyait le lancement de la concertation, sans pour autant en définir le contenu.

Aussi, il est proposé de définir les modalités de concertation de la manière suivante :

- Mise à disposition du public, au siège de l'Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre de concertation donnant la possibilité à la population d'inscrire ses observations et propositions ;
- Possibilité d'écrire par courrier postal au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'adresse suivante : Place de l'Europe – BP 458 – 39109 DOLE CEDEX ;
- Possibilité d'écrire par courrier électronique au Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'adresse suivante : urbanisme@grand-dole.fr , en précisant en objet « Révision PLU Rochefort-Sur-Nenon »

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- **D'APPROUVER** les modalités de concertation exposées ci-dessus.

NOTICE N°20 : Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'ATMO Bourgogne Franche-Comté

POLE : Environnement et Mobilité durable / Direction de l'Environnement

RAPPORTEUR : Cyriel CRETET

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est adhérente à ATMO Franche-Comté au titre de sa compétence de lutte contre la pollution de l'air, rattachée à sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Cette association assure ainsi le suivi de la qualité de l'air sur le territoire de l'Agglomération.

Afin de garantir son indépendance, cette association est composée de 4 collèges de membres de poids égal dans les décisions : un collège de l'Etat, un collège des Collectivités Territoriales, un collège des Industriels et un collège des Organismes et personnes qualifiées.

Conformément au Code de l'Environnement et dans la continuité des fusions de Régions, ATMO Franche-Comté et ATMOSF'air Bourgogne vont fusionner au cours du 1^{er} semestre 2017.

Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit donc désigner un représentant amené à siéger au sein de cette nouvelle structure régionale.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- **DE DESIGNER** comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de l'ATMO Bourgogne-Franche-Comté :
 - o M. ou Mme XXX

NOTICE N°21 : Reconstitution d'un Fonds de concours Trame Verte et Bleue

POLE : Environnement et Mobilité durable / Direction de l'Environnement

RAPPORTEUR : Daniel BERNARDIN

Afin de répondre aux objectifs identifiés dans l'étude Trame Verte et Bleue réalisée dans le cadre du SCOT de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un fonds de concours destiné aux communes ayant des projets d'équipements a été mis en place en 2010.

Ce fonds de concours a permis d'aider six projets depuis sa création.

Il est proposé de reconduire cet outil en 2017 afin de poursuivre les investissements sur les parcelles communales concourant à l'atteinte des objectifs de la Trame Verte et Bleue. Une enveloppe de 10 000 € est prévue pour cela cette année.

Les actions qui pourront bénéficier de ce fonds de concours pourront notamment être les suivantes :

- Créer, restaurer et/ou entretenir des haies
- Créer, restaurer et/ou entretenir des vergers
- Créer, restaurer et/ou entretenir des mares
- Créer, restaurer et/ou entretenir des ripisylves
- Développer les roselières
- Conserver ou restaurer des milieux semi-ouverts en herbe
- Améliorer la nature en ville
- Engager des moyens et des démarches pour réduire l'usage des produits chimiques dans la gestion des espaces publics
- Aménagement et / ou entretien du patrimoine naturel et archéologique remarquable

L'ensemble de ces aménagements pourra bénéficier du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la mesure où il s'agira de travaux d'équipements destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine des communes. Ils serviront l'intérêt écologique général sur des espaces publics dont les communes ont la maîtrise d'ouvrage.

Les coûts finançables pourront couvrir les dépenses liées à la réalisation directe des équipements : achats de fournitures (plants, semences...), prestations de réalisation des travaux (plantations, terrassement...), acquisition de terrains, acquisition de matériel, besoins d'études complémentaires ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Avant tout achat et commande, une présentation du projet et des devis devront être soumis aux services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour permettre une validation technique. Le montant du fonds de concours accordé dépendra de l'intérêt environnemental du projet et des possibilités de cofinancement. La participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne pourra pas excéder la part autofinancée par le bénéficiaire, conformément aux dispositions légales qui régissent l'attribution de fonds de concours. Les modalités d'attribution pour les différents projets proposés tiendront compte de l'ordre de dépôt des demandes et veillera à une répartition équitable de l'enveloppe allouée à cette opération.

Les communes seront ensuite invitées à adresser une demande écrite à Monsieur le Président, accompagnée d'une délibération de leur Conseil Municipal et de la copie des factures relatives aux achats et prestations de mise en œuvre.

Le versement du fonds de concours sera ensuite formalisé par une convention spécifique entre la Commune et la Communauté d'Agglomération.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire,

- **DE VALIDER** la mise en place du fonds de concours de 10 000 € à destination des communes, destiné à la réalisation de travaux en faveur de la Trame Verte et Bleue,
- **DE VALIDER** les conditions de financement proposées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux demandes de financement des communes et notamment les conventions d'attribution de fonds de concours.

Récapitulatif des attributions depuis 2010

Année	Commune	Projet	Coût de l'opération (en € TTC)	Participation CAGD (en €)
2010	Biarne	Aménagement des espaces autour de la nouvelle école, de façon à favoriser la biodiversité de proximité	4 405,40	2 202,70
2013	Peseux	Restauration et protection de la mare du Cro bleu	10 943,28	4 123,15
2014	Champvans	Actions en faveur de son verger conservatoire, de la faune et de la flore qui en dépendent	6 378	3 189
2015	Rainans	Plantation d'un verger conservatoire	3 138	1 569
2016	Champvans	Acquisition d'une parcelle sur le Mont Coq	400	200
	Crissey	Création d'un verger conservatoire afin d'y assurer la préservation de la biodiversité et du patrimoine communal	1 128	564

NOTICE N°22 : Fonds de concours relatif au schéma des modes doux – commune de Brevans

POLE : Environnement et Mobilité durable / Direction des Transports

RAPPORTEUR : Félix MACARD

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité sur son territoire et dans le but de promouvoir la pratique des modes doux, a fait réaliser au cours de l'année 2012 une étude de définition d'un schéma des modes doux réalisée par le bureau d'études ITEM, prévoyant notamment la création de 171 kilomètres d'itinéraires cyclables.

Dans le cadre du fonds de concours relatif au schéma des modes doux voté lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014, la commune de Brevans, représentée par son Maire, Monsieur Gérard FUMEY, a déposé une demande de subvention pour la réalisation d'un cheminement doux partagé sur l'avenue Eisenhower, tronçon inscrit au schéma directeur.

La commission d'attribution du fonds de concours du schéma des modes doux s'est réunie le 13 février 2017. En application du règlement du fonds de concours, voté le 11 décembre 2014, la commission a décidé d'une participation de 15% aux travaux d'aménagement, ainsi que d'une participation de 50% aux travaux de signalisation. Une subvention d'un montant maximum de 10 374,97€ pourra donc être attribuée à la commune de Brevans.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'ATTRIBUER** à la Commune de Brevans une subvention d'un montant maximum de 10 374,97€ dans le cadre du fonds de concours du schéma des modes doux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

NOTICE N°23 : Signalétique Eurovéloroute 6 – Convention avec le Conseil Départemental du Jura

POLE : Environnement et Mobilité Durable / Direction des Transports

RAPPORTEUR : Franck DAVID

L'Eurovéloroute 6 est inscrite au schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes établi par le Conseil Départemental du Jura. Elle constitue un axe important pour le développement touristique et économique des territoires qu'elle traverse, et notamment pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Communauté de Communes Jura Nord.

Dans le cadre de la valorisation de cet itinéraire, la mise en œuvre d'une signalisation d'informations locales sur les services et les sites remarquables permet :

- L'irrigation et la découverte des territoires limitrophes,
- Le développement de l'économie locale (hébergement, restauration, commerces, ...),
- La préservation du paysage en limitant la publicité sauvage,
- Une homogénéité de la signalétique mise en place,
- Un meilleur accueil des usagers pour l'accessibilité aux services de proximité.

Cette signalisation, homogène sur les territoires traversés, est fournie, installée et entretenue par le Département du Jura ; la Communauté d'Agglomération du Grand Dole finance le montant de la fourniture de la signalisation, soit un montant maximum de 42 100€ HT.

Afin de formaliser cet accord, une convention est nécessaire, valable un an, reconductible par tacite reconduction par période d'un an.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** la convention à passer avec le Conseil Départemental du Jura sur la valorisation de l'Eurovéloroute par une signalisation d'informations locales,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que ses éventuels avenants.

ANNEXE – Convention signalétique Eurovéloroute 6 avec le Conseil Départemental du Jura

NOTICE N°24 : Réhabilitation du périscolaire à l'école Wilson

POLE : Actions Educatives/ Direction de l'Enfance Jeunesse

RAPPORTEUR : Nathalie JEANNET

L'école Wilson, implantée boulevard Wilson, est une école élémentaire du centre ville de Dole. Elle regroupe 9 classes et une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) représentant en moyenne 230 élèves, et partage une partie de son bâtiment avec la halte garderie l'Ile Enchantée (située impasse Faustin Besson).

Au vu de la taille et du développement de cet établissement, il convient d'avoir un accueil périscolaire suffisamment dimensionné afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions. Aujourd'hui, le périscolaire n'a pas de local dédié et partage les espaces avec la bibliothèque et les classes de l'école.

Suite au déménagement de la halte garderie l'Ile Enchantée prévu en mai 2017, il est proposé de réhabiliter cet espace d'environ 220 m² afin de créer un accueil périscolaire (salle d'animation, bureau, toilettes...).

Cette opération consistera en premier lieu à réaliser un diagnostic complet et approfondi de cette partie du bâtiment, couvrant l'état structurel et technique des installations existantes, mais aussi les éléments de conformité au regard des différentes réglementations et normes applicables (électricité, incendie, accessibilité, accueil petite enfance...).

L'estimation du coût des travaux et des autres frais associés au projet de réhabilitation est la suivante :

Montant des travaux	176 000 € HT
Frais de maîtrise d'œuvre (hors honoraires architecte mandataire)	15 500 € HT
Frais annexes (diagnostics)	6 000 € HT
TOTAL HT Coût Opération	197 500 € HT
TVA (20%)	39 500 € HT
TOTAL TTC Coût d'Opération	237 000 € TTC

A l'issue de la campagne de diagnostic qui sera engagée, cette première estimation devra être affinée et ajustée.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sollicitera le concours de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura au titre de ses fonds locaux.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** le projet de réhabilitation / création de l'ALSH Wilson,
- **DE VALIDER** le budget prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** les cofinanceurs potentiels du projet, et notamment la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et l'Etat (au titre du FSIPL 2017), en certifiant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prendra à sa charge les financements non-acquis,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

NOTICE N°25 : Aménagement du site DOLEXPO – travaux complémentaires**POLE** : Services Techniques / Direction des Services Techniques**RAPPORTEUR** : Bernard GUERRIN

Le Conseil Communautaire, par sa délibération n°GD85/15 du 15 octobre 2015, a saisi l'opportunité de l'acquisition du site industriel Idéal Standard pour créer un Parc des Expositions. Ce projet de reconversion et de réhabilitation d'une friche industrielle a été financé en grande partie par les Fonds Européens, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département du Jura.

Les travaux de transformation des anciens locaux d'Idéal Standard en Parc des Expositions, dénommé « DOLEXPO », ont été effectués pendant l'été 2016, et une seconde vie a dès lors commencé pour ce site, qui fait partie du patrimoine dolois.

Le premier salon organisé à DOLEXPO du 13 au 16 octobre 2016, « Made in Jura », avec plus de 400 exposants et 60 000 visiteurs présents, a été un vrai succès et a été reconnu comme le premier événement socio-économique d'envergure au cœur de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.

Aujourd'hui, DOLEXPO constitue le plus vaste accueil de manifestations de la région Bourgogne Franche-Comté et devrait déjà accueillir quatre salons en 2017.

Au vu de la montée en compétence croissante de ce nouvel équipement, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à des aménagements complémentaires du site afin de permettre à celui-ci de renforcer sa modularité et son confort. Il est ainsi proposé d'aménager des cloisons mobiles, de mettre en place un système de chauffage et de procéder à la réfection des sols par revêtement coulé.

Ces travaux pourront être effectués entre avril et septembre 2017 et devront permettre la continuité des activités concernant les salons déjà programmés sur l'année 2017.

Compte tenu des premiers diagnostics techniques et estimations financières, le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

DEPENSES	MONTANT (en € HT)
Revêtement asphalte	205 860
Métallerie	6 000
Chauffage ventilation	340 000
Electricité	35 310
Rideau séparatif	60 000
Frais de Maîtrise d'œuvre	47 297
Total Dépenses	694 467

RECETTES	MONTANT (en €)	TAUX DE PARTICIPATION
Etat (DETR 2017)	280 000	40 %
AUTOFINANCEMENT CA du Grand Dole	414 467	60 %
Total Recettes	694 467	100 %

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les travaux d'aménagement du site DOLEXPO pour un coût total d'opération estimé à 694 467 € HT,
- **DE SOLLICITER** les cofinanceurs potentiels pour ces travaux, et notamment l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), aux taux les meilleurs, et en certifiant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prendra à sa charge les cofinancements non-acquis,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

NOTICE N°26 : Bilan du Contrat de Ville 2016

POLE : Actions Sociales / Politique de la Ville

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dispose que, chaque année, un rapport sur les actions menées dans les zones urbaines sensibles ainsi que les moyens qui y sont affectés doit être présenté au Conseil Communautaire et communiqué au Préfet.

Vu le Contrat de Ville de Dole, signé entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Conseil Général le 29 Septembre 2015,

Vu l'avis du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 23 février 2016,

Il est fait état ci-dessous des conventions passées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec différentes associations, au titre du Contrat de Ville 2016.

Actions du Contrat de Ville	Subventions 2016 CA du Grand Dole
Accueil et accompagnement des publics vers la création de leur propre emploi : ADIE ➤ <i>Objectifs</i> - Informer sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement - Orienter vers des parcours adaptés - Sensibiliser le plus grand nombre à la création d'entreprise ➤ <i>Bilan</i> 30 nouveaux contacts, 8 projets financés dont 3 pour des habitants des Mesnils Pasteur, 26 400 € de prêts, 4 personnes issues du quartier. Ateliers collectifs de sensibilisation et aide à la création par l'organisation de webconférences, un atelier collectif organisé à la Mission Locale de Dole, au centre social « Olympe de Gougues », la participation au salon « Made in Jura »	1 500 €
Fête des jardins : Association des jardins familiaux ➤ <i>Objectifs :</i> - Ouvrir les jardins à l'ensemble des habitants et des partenaires du quartier. - Proposer un moment convivial et festif avec l'ensemble des jardiniers et leurs familles. ➤ <i>Bilan :</i> Fête dans le cadre des Rendez-vous au Jardin le 04 Juin. Découverte des jardins, repas convivial et visite des espaces verts du quartier. 250 personnes présentes, 145 repas servis	600 €
Aide à la reprise d'activités des femmes : Coop'Agir ➤ <i>Objectifs :</i> Permettre à des femmes éloignées de l'emploi de créer les conditions personnelles et familiales favorables à une reprise d'activité professionnelle par le biais d'un contrat CAE de 7 h hebdomadaire sur des activités de couture sur 4 mois et d'un accompagnement socio professionnel ➤ <i>Bilan :</i> 8 parcours dont 6 personnes issues du quartier des Mesnils Pasteur : Création d'un Kamishibai par les salariées qui a été présenté à la Médiathèque A.CAMUS aux Mesnils Pasteur : 15 journées d'atelier de couture de 7 h et un entretien de suivi individuel par personne tous les 15 jours.	4 000 €
Sociolinguistique : Femmes debout ➤ <i>Objectifs :</i> - Acquérir une autonomie - Inscrire la personne dans un parcours linguistique en allant plus loin dans l'apprentissage de la langue française et accéder à l'alphabétisation - Favoriser l'accès à l'information et aux dispositifs sociaux, administratifs, de santé, de logement, d'orientation à visée professionnelle ou formative ➤ <i>Bilan :</i> 117 personnes dont 37 hommes, 80 femmes, 82 issus des Mesnils Pasteur. Les ateliers ont lieu tous les lundi matin de 9h30 à 11h30, les jeudis après midi. Des sorties pédagogiques au théâtre, à la médiathèque... ont eut lieu sur l'année 2016	7 600 €
Accès au droit : Femme debout ➤ <i>Objectifs :</i> - Favoriser l'accès à l'information et aux dispositifs sociaux, administratifs, de santé, de logement, d'orientation à visée professionnelle ou formative avec des permanences au centre social Olympe de Gougues 2 fois par mois - Favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne des femmes et des hommes étrangers - Favoriser l'égalité des chances ➤ <i>Bilan :</i> 1280 contacts dont 896 femmes et 385 hommes (rdv, téléphone...), 60% du public issu des	7 600 €

<p>Mesnils Pasteur (761 personnes). Plus de 2092 demandes faites dans tous les domaines notamment les démarches administratives, les courriers, l'interprétariat et la santé. 775 h consacrées aux entretiens individuels sur l'année</p>	
<p>Ma santé, j'y tiens : Femmes debout > <i>Objectifs :</i> - Faciliter l'accès aux soins et aux dépistages pour les publics en difficultés et plus particulièrement les femmes. - Prendre soin de sa santé, c'est aussi mieux s'alimenter, bouger et apprendre le bien être en s'autorisant à « se faire plaisir » > <i>Bilan :</i> 43 personnes accompagnées. Un groupe de 8 femmes ont participé au Colon Tour, puis à la semaine Octobre Rose. 8 ont bénéficié d'un bilan de santé, 8 on participé à une réunion d'information sur le dépistage du cancer du sein à l'Espace santé. Participation à un atelier de peinture deux fois par mois pour 7 femmes</p>	<p>2 000 €</p>
<p>Violences faites aux femmes : Femme debout > <i>Objectifs :</i> - Accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales et extrafamiliales - Informer et sensibiliser le public sur les droits des individus sur différentes thématiques telles que la lutte contre les discriminations, les relations filles/garçons, les violences faites aux femmes, les mariages forcés et la parentalité. > <i>Bilan :</i> 62 personnes accompagnées dont 15 des Mesnils Pasteur, 562 réponses apportées en terme d'aides aux démarches, de soutien et d'écoute</p>	<p>9 000 €</p>
<p>Accès au droit : Ville de Dole Olympe de Gougues > <i>Objectifs :</i> - Améliorer les services à la population - Faciliter la vie quotidienne des habitants - Créer du lien social par une participation active à la vie du territoire - Assurer l'accueil et orientation du public - Accompagner les démarches de la vie quotidienne - Développer des services de proximité à la population - Conforter la mission politique de la Ville sur le quartier > <i>Bilan :</i> Une dizaine de permanences de partenaires comme l'ADIE, Femmes Debout, la Mission Locale, le CIDFF... 8 400 visites en 12 mois dont 5050 d'habitants des Mesnils Pasteur Hommes : 53,6 % Femmes: 46,4 % Moins de 26 ans : 25 % Plus de 26 ans : 75 %</p>	<p>30 000 €</p>
<p>Apprentissage : Ville de Dole Olympe de Gougues > <i>Objectifs :</i> - Informer les jeunes du quartier sur le contrat d'apprentissage - Mise en œuvre d'une journée dédiée à l'apprentissage - Embauche au sein de la collectivité de jeunes du quartier des Mesnils Pasteur > <i>Bilan :</i> 5 jeunes repérés et orientés sur des contrats au sein de la collectivité, 2 jeunes du quartier embauchés. Un job dating apprentissage mise en œuvre conjointement par la ville, le Grand Dole et la Mission Locale de Dole organisé le 15/06/16. 25 entreprises présentes, une centaine d'offres en contrat d'apprentissage répertoriées, 250 jeunes visiteurs</p>	<p>30 000 €</p>
<p>Conseil Citoyen jeunes et adultes : Ville de Dole Olympe de Gougues > <i>Objectifs :</i> - Instauration d'un conseil Citoyen sur le quartier des Mesnils Pasteur pour : o Favoriser l'expression des habitants o Stimuler les initiatives citoyennes > <i>Bilan :</i> Un conseil citoyen a été créé en 2015 regroupant aujourd'hui une quinzaine d'habitants. Le report financier des 700 € a été demandé pour 2017 puisque non consommé</p>	<p>700 €</p>
<p>Support de Communication : Ville de Dole Olympe de Gougues > <i>Objectifs :</i> - Communiquer sur la vie du quartier des Mesnils Pasteur par la création d'un support de communication en lien avec le monde associatif et le conseil citoyen. > <i>Bilan :</i> Création et Diffusion de deux documents « Mesnils Info » destinés à tous les habitants. Ces flyers ont été conjointement préparés par le service communication, le conseil citoyen, le centre social Olympe de Gougues.</p>	<p>1 000 €</p>
<p>Découverte du patrimoine du Jura : Ville de Dole Olympe de Gougues > <i>Objectifs :</i> - Découvrir des lieux géographiques du Jura, son patrimoine local, ses pratiques artisanales > <i>Bilan :</i> Deux sorties découverte des talents locaux : 20 personnes 6 sorties pédestres : 70 personnes 1 sortie patrimoine culturel : 8 personnes 83 participants au total dont 43 des Mesnils Pasteur</p>	<p>1 000 €</p>

<p>Ciné découverte : Ville de Dole Olympe de Gougues</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la découverte culturelle par des films choisis en fonction des demandes des publics - Stimuler le soutien à la parentalité, le lien social, le lien intergénérationnel <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>3 sorties cinéma avec la MJC. 68 participants dont 56 issus du quartier 2 journées atelier cinéma organisées sur le centre pour 17 personnes toutes issues du quartier</p>	1 000 €
<p>Accès à la culture : Ville de Dole Olympe de Gougues</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lever les freins pour un accès pour tous de la culture, favoriser la découverte artistique - Permettre la mixité sociale <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>12 sorties organisées qui ont touché 240 personnes dont 170 habitants des Mesnils Pasteur. 5 sorties spectacles, 5 accueils de spectacles au centre social, 2 sessions de danse Bollywood</p>	1 000 €
<p>Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité : Ville de Dole Olympe de Gougues</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux devoirs et utilisation d'outils pédagogiques pour les enfants du quartier animée par un groupe de bénévoles tout au long de l'année scolaire - Sorties culturelles, artistiques, sociales en lien avec les centres d'intérêt des enfants <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>6 élèves de cours élémentaires accueillis une fois par semaine de 17 à 18 h 8 collégiens accueillis une fois par semaine de 17 à 18 h 4 sorties organisées avec les enfants pour visiter le musée, la caserne des pompiers, assister à un spectacle, suivre un atelier de poterie</p>	500 €
<p>Aménagement du patio : Ville de Dole Olympe de Gougues</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours d'aménagement du patio du centre social en développant une action collective, favorisant l'expression de chacun <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>Concours lancé de Mars à Juin : 15 participants répartis en 4 tranches d'âge. Participation du conseil citoyen pour choisir les lauréats : Plantation de différentes fleurs et arbustes, construction d'une fontaine par un groupe issu d'une association et remise de prix et inauguration officielle</p>	1 000 €
<p>Accompagnement renforcé : Objectif Emploi: Jura Service</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, accueillir, proposer un parcours vers l'emploi et /ou la formation qualifiante, par la mise en place d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé. - Repérer des publics, communication, identification du projet professionnel de chacun, découverte de soi, levée des freins, découverte de métiers mis à disposition. <p>-Accompagnement en amont, en aval et durant l'emploi, la formation.</p> <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>15 personnes accueillies et accompagnées, 15 sorties sur l'emploi et/ou formation</p>	5 000 €
<p>Les 6 h de Dole : MJC</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une compétition visant la réalisation d'un film de 4 minutes avec un smartphone <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>La compétition a eu lieu le 22 octobre au centre social et à regroupé 40 personnes réparties en 11 équipes. Le thème « T'es ou » a été dévoilé le matin même, les 11 films ont été diffusés à la MJC le soir même. Deux sessions de formation à l'utilisation de son téléphone ont eu lieu en octobre pour former et accompagner 14 personnes.</p>	1 000 €
<p>Animation aux pieds d'immeubles : Loisirs populaires dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités ludiques et éducatives aux enfants en situation de précarité - Associer les parents sur la démarche éducative - Organiser des animations gratuites aux pieds d'immeubles <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>6 demi-journées programmées de 14 à 16 h 30 mais 4 ont été réalisées 230 enfants ont participé aux différentes animations et 50 adultes parents (97% issus du quartier) Ces animations ont eu lieu place Novarina, quartier Sorbier, au Petit Bois, sur le terrain vert.</p>	2 500 €
<p>La ferme à la ville : Loisirs populaires dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le quartier en période estivale - Créer du lien ou le renforcer entre les populations du quartier, de la ville et de l'agglomération et entre les structures - Accueillir les familles et les structures dans un espace de convivialité composé d'un centre équestre et différents animaux de la ferme <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>1000 bénéficiaires dont 700 des Mesnils Pasteur pour des animations du 18 au 29 Juillet. Ces animations se déroulaient sur toute la journée de 9 h à 17h avec des soirées festives.</p>	3 000 €

<p>Parcours de réussite sportif: Loisirs populaires Dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les jeunes les plus en rupture des dispositifs culturels et sportifs de la ville - Sortir du quartier et favoriser l'intégration à l'échelle de la ville - Rechercher la mixité des publics (filles/garçons, quartiers/ville) <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>430 parcours dont 218 des Mesnils Pasteur, 60 prises de licences, 7 clubs partenaires, 95 séances de sport en moyenne par an</p>	6 000 €
<p>Insertion des jeunes 16/25 ans : Loisirs populaires Dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à des jeunes en échec de retrouver des repères - Faire prendre conscience aux jeunes de leurs propres capacités et de l'importance d'acquérir des savoirs faire et savoir être pour leur insertion professionnelle <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 jeunes intégrés, 3 jeunes des Mesnils Pasteur. Accompagnement dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de la construction d'un projet professionnel, de recherche d'emploi ou formation 	5 000 €
<p>Séjour en mer : Loisirs populaires Dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner un groupe de jeunes du quartier dans un projet vacances - Permettre la découverte d'une région du sud de la France et son patrimoine - Rendre les jeunes, acteurs de leur projet en les associant à la préparation du voyage et les engager avec une contrepartie financière dans une implication dans les événements portés par l'association <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le séjour a eu lieu du 11 au 17 juillet au camping les Berges du Canal à Bézier. 19 jeunes dont 13 du quartier ont participé au montage du projet, et 7 jeunes ont pu en profiter. 	2 000 €
<p>Concours de saut d'obstacles : Loisirs populaires Dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le quartier par l'organisation d'une manifestation sportive équestre - Rendre les habitants notamment la population jeune actrice de cette manifestation <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux jours de concours organisés les 16 avril et 23 juillet : 250 personnes accueillies, 50 personnes ont participé à l'organisation, 40 participants au concours, près de 200 personnes du quartier des Mesnils Pasteur présentes ou actives. 	4 000 €
<p>Chantier Jeunes : Loisirs populaires Dolois</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation de jeunes du quartier à des actions collectives de travail pour bénéficier en contre partie par le biais d'une bourse loisirs, des sorties et séjours du centre - Proposer un levier à caractère économique afin d'aider financièrement les familles en grand précarité pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une indemnisation en échange d'un service rendu <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>2 chantiers mis en œuvre l'un pour rénover le site de Montjeux, l'autre pour la rénovation d'un bâtiment composé de 12 garages en partenariat avec l'OPH39. 27 jeunes présents dont 14 du quartier.</p>	2 000 €
<p>JARDINS : Régie de Quartier</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - consolider le démarrage et le bon fonctionnement des jardins partagés - Poursuivre la dynamique engagée avec les jardins familiaux, les Arpents et les jardins pédagogiques <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>Atelier compostage et tri sélectif avec les Loisirs Populaires Dolois (15 personnes) 35 demi-journées de présence/animation sur le site des jardins partagés entre mi avril et mi novembre. Doublement du nombre de jardiniers aux séances de jardinage (30) Création d'une allée centrale au cœur des jardins. Co animation de la « fête des jardins » Activités sur les arpents avec les associations. Mise en œuvre de jardins pédagogiques avec les écoles du quartier.</p>	11 500 €
<p>Porte à Porte : Régie de Quartier</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants au tri des déchets - Réduire le volume des encombrants - Encourager la citoyenneté active, le mieux vivre ensemble <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>Réalisation du porte à porte auprès des habitants (7 secteurs d'intervention dans les Mesnils, 348 foyers rencontrés, 867 plaquettes diffusées), actions ponctuelles de sensibilisation au compostage, tri des déchets,</p>	
<p>Un fruit pour la récréé : Régie de Quartier</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la consommation de fruits et légumes chez les enfants - favoriser l'information et la connaissance de l'alimentation <p>➤ <i>Bilan :</i></p>	1 500 €

6 distributions de fruits par trimestre sur les écoles des Sorbiers et G. SANDS 267 élèves touchés et sensibilisés. Mise en œuvre d'ateliers jardins de poche, visite des jardins du quartier, animation pédagogique sur l'alimentation, le jardinage.	
<p>Bien dans son corps, bien dans sa tête : Foyer St Jean</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de sensibilisation des jeunes et parents aux questions de contraception prévention des MST et VIH <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>Soirée débat organisée le 30/11/2016 animée par M. AHOVI psychiatre. 21 personnes présentes, 11 usagers, 4 intervenantes du St Jean, 5 partenaires du médico sociales</p>	300 €
<p>Tournoi de foot : Association des Parents d'élèves des Mesnils Pasteur</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le quartier par l'organisation d'un tournoi de foot à 7 en plein air et au cosec - Stimuler la participation des habitants - Favoriser la mixité sociale <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tournois ont eu lieu les 21 mai sur le stade vert des Mesnils Pasteur et le 17 Décembre au cosec. 20 équipes présentes soit 164 joueurs, 370 spectateurs, 35 bénévoles présents 	1 000 €
<p>Coaching individualisé vers l'emploi : INDIBAT</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Détecter, identifier, orienter et accompagner 5 jeunes des Mesnils Pasteur vers l'emploi ou la formation <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 103 personnes reçues toutes issues du quartier, ont été informées, et sensibilisées aux métiers du bâtiment. - 10 jeunes accompagnés : tous se sont vus proposés des missions intérimaires pour un total de 3 242 heures de travail. 	1 500 €
<p>Formation FLE à visée professionnelle : POINFORE</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage de la langue française à des fins professionnelles - Communiquer sur des situations courantes du monde du travail et de la vie quotidienne - Maîtriser l'oralité et la phonétique, comprendre et utiliser le français dans des écrits fonctionnels <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux actions de 2 205 h de formation, réalisées sur 2016 en juillet pour 17 personnes et en septembre pour 15 personnes. 	3 000 €
<p>Bouger vers l'emploi : ROUE DE SECOURS 39</p> <p>➤ <i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un bilan de compétences mobilité, mise en œuvre d'atelier information, proposition d'une solution immédiate de déplacement - Construction d'un parcours mobilité - Permanences assurées sur le centre social Olympe de Gougues <p>➤ <i>Bilan :</i></p> <p>40 personnes ont été accompagnées toutes issues du quartier des Mesnils Pasteur. 26 diagnostics mobilité, 12 informations mobilité, 2 locations solidaires</p>	

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan du Contrat de Ville 2016.

NOTICE N°27 : Programmation du Contrat de Ville 2017**POLE** : Actions Sociales / Politique de la Ville**RAPPORTEUR** : Jean-Baptiste GAGNOUX

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
 Vu l'avis du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 10 mars 2017,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 mars 2017,

Il est proposé de passer des conventions avec les structures ci-dessous, dans le cadre de la programmation 2017 de la Politique de la Ville.

2017		CONTRAT DE VILLE – CA du GRAND DOLE		
		Propositions 2017		
PILIER	ORGANISME	ACTION	CA GRAND DOLE	ETAT
1. COHESION SOCIALE				
REUSSITE EDUCATIVE				
1	FEMMES DEBOUT	Sociolinguistique	7 600 €	7 170 €
2	LPD	Parcours de réussite sportif	5 000 €	3 000 €
3	OLDG	CLAS	500 €	1 000 €
SANTE				
4	REGIE	Fruits	1 500 €	4 000 €
5	FEMMES DEBOUT	Ma santé j'y tiens	1 000 €	0 €
6	OLDG	Ma santé mon bien être	3 500 €	1 000 €
ACCES AUX DROITS				
7	FEMMES DEBOUT	Accès aux droits	8 000 €	5 000 €
8	OLDG	Permanences aux habitants	30 000 €	0 €
TRANQUILITE PUBLIQUE PREVENTION DE LA DELINQUANCE				
9	LPD	Projet destination avenir	4 000 €	0 €
10	LPD	Soirées sportives	1 000 €	2 000 €
11	FEMMES DEBOUT	violences faites aux femmes	10 000 €	0 €
12	CITE JEUNES	Le débat s'invite	500 €	1 000 €
13	CITE JEUNES	Changer d'R	2 000 €	1 000 €
LIEN SOCIAL				
14	LPD	Animation aux pieds d'immeubles	3 000 €	2 000 €
15	LPD	Porteur de paroles	1 000 €	1 000 €
16	MJC	Les 6 h de Dole	1 000 €	0 €
17	MJC	Corpus ville de Dole	2 000 €	2 000 €
18	OLDG	Accès à l'informatique	1 500 €	1 500 €
19	OLDG	Accès à la culture	1 500 €	1 000 €

2. CADRE DEVIE ET HABITAT				
20	OLDG	Fête de quartier	5 000 €	1 000 €
21	APE	Tournoi foot	1 500 €	0 €
22	JARDINS FAMILIAUX	Fête des jardins	700 €	0 €
23	LPD	La ferme à la ville	2 000 €	2 000 €
24	LPD	Concours de saut d'obstacle	4 000 €	2 000 €
25	REGIE DE QUARTIER	Jardins	11 500 €	0 €
26	REGIE DE QUARTIER	Porte à porte	3 500 €	2 000 €
27	OLDG	Support de communication	1 000 €	500 €
3. EMPLOI DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
EMPLOI				
28	ROUE DE SECOURS	Bouger vers l'emploi	3 000 €	3 000 €
29	JURA SERVICES	Accompagnement renforcé	5 000 €	2 500 €
30	OLDG	Apprentissage	15 000 €	2 000 €
31	COOPAGIR	Reprise d'activité pour les femmes	3 000 €	11 000 €
32	LPD	Chantier jeunes	4 000 €	1 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
33	ADIE	Création d'activité	1 500 €	0 €
TOTAUX			145 300 €	60 670 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'attribution de subventions aux associations énumérées ci-dessus, au titre des actions à mener dans le cadre du Contrat de Ville 2017,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions à venir avec lesdites associations, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

Les éventuelles subventions de l'Etat seront sollicitées directement par les associations.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.